

LE SORT DES ABBAYES ROYALES
D'ENFONVELLE,
DE VARENNES-SUR-AMANCE
ET DE POULANGY
APRÈS LE PARTAGE DE MEERSSSEN (870)

■
COMMUNICATION DE Mlle ODILE COLIN
■

Par le partage de Meerssen en 870, le roi de Germanie avait obtenu un nombre important d'abbayes situées dans le sud de l'ancien royaume de Lothaire II. Trois d'entre elles n'avaient pas, jusqu'à présent, été identifiées avec certitude : *monasterium Sancti Gangulfi*, *Offonis villa* et *Polemniacum*. Diverses interprétations ont été proposées pour les deux premières, tandis que *Polemniacum* a été généralement identifié, mais à tort, avec Poligny⁽¹⁾. Or des documents toulous citent à plusieurs reprises des monastères portant des noms semblables, dont l'identification ne fait pas de doute. L'examen de ces sources doit permettre, à mon sens, de clore la discussion et, en apportant une très modeste contribution à l'étude de la fixation des frontières entre les États issus des partages du IX^e siècle, de connaître quelque peu les destinées de ces établissements après la décomposition de l'Empire carolingien⁽²⁾.

(1) Trois éditions du partage de Meerssen ont été données dans les *Monumenta Germaniae historica : Scriptores*, in-fol., t. I, *Annales Bertiniani*, éd. PERTZ, p. 440; *Capitularia regum francorum*, éd. BORETIUS et KRAUSE, p. 193-194, *Divisio regni Hlotarii II*; *Scriptores in usum scholarum, Annales Bertiniani*, éd. WAITZ, p. 110-113.

(2) Cette étude m'a été suggérée par M. Jean Schneider, Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Nancy, que je remercie très vivement d'avoir bien voulu me communiquer la copieuse documentation qu'il avait lui-même réunie à ce propos.

J'examinerai successivement le cas d'*Offonis villa*, celui du *monasterium Sancti Gangulfi* et enfin celui de *Polemniacum*.

1. *Offonis villa*.

D'après les *Gesta episcoporum Tullensium*, compilés au début du XII^e siècle, *Offonis villa* était une abbaye dédiée à saint Léger, qui serait échue à l'évêque de Toul, Bodon, et que celui-ci aurait donnée à l'église de Toul au VII^e siècle; il n'est pas précisé s'il s'agissait d'une abbaye d'hommes ou de femmes ⁽¹⁾. Cette relation peut paraître cependant suspecte, comme toutes les données des *Gesta* antérieures au IX^e siècle. Selon la même source, le monastère, perdu entre temps, aurait été restitué à l'évêque Bornon par Charlemagne ⁽²⁾ et saint Gauzelin, qui fut évêque de Toul entre 922 et 962, l'aurait tenu en sa ferme possession ⁽³⁾. En 974 encore, l'abbaye est confirmée à l'évêque de Toul par un diplôme d'Otton II : « ...abbatiam quoque sancti Leodegarii, sitam in comitatu Portensi, super fluvium Spanciam, in Offonis villa » ⁽⁴⁾. Cette localisation dans le Portoais, sur l'Apance, ne laisse subsister aucun doute : il s'agit d'Enfonvelle, qui fit partie du diocèse de Besançon et se trouve actuellement dans le département de la Haute-Marne, arrondissement de Langres, canton de Bourbonne-les-Bains ⁽⁵⁾. Il faut donc admettre que cette abbaye, qu'elle ait ou non appartenu primitivement à l'église de Toul, était devenue abbaye royale et fut attribuée en 870 à Louis le Germanique. Après cette date, les évêques de Toul réussirent à prendre possession de l'abbaye d'Enfonvelle, sans que nous puissions d'ailleurs affirmer qu'ils l'aient obtenue directement d'un souverain germanique, à titre

⁽¹⁾ *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, in-fol., t. 8, *Gesta episcoporum Tullensium*, éd. WAITZ, p. 637, l. 2 : « Eodem modo, monasterium Offonis villae in honore sancti Leodegarii jure perpetuo sibi ad servitium Dei concessum, suae jam dictae ecclesiae tradidit ». L'abbaye d'Enfonvelle passe ordinairement pour avoir été fondée par Bodon; le rédacteur des *Gesta*, notre seule source pour l'histoire des origines de cet établissement, ne le dit pas clairement. Si l'on admet que Bodon fut évêque de Toul vers 660, il faut supposer que ce n'est que plus tard que l'abbaye fut placée sous le vocable de saint Léger († 678).

⁽²⁾ *Ibid.*, p. 637, l. 17. On ignore si un diplôme de Charlemagne à ce sujet a jamais existé; il n'est plus conservé.

⁽³⁾ *Ibid.*, p. 640, l. 29.

⁽⁴⁾ *Monumenta Germaniae historica, Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, t. 7, éd. SICKEL, p. 71-73.

⁽⁵⁾ KRAUSE et A. LONGNON (*Atlas historique*, texte, p. 193) avaient déjà fait cette identification. Elle a été reprise occasionnellement par J. LAURENT dans une notice consacrée à Varennes-sur-Amance (*Abbayes et prieurés de l'ancienne France*, t. 12 : *Province ecclésiastique de Lyon, diocèses de Langres et de Dijon*, p. 280). Après avoir présenté un état de la question, R. PARISOT (*Le Royaume de Lorraine sous les Carolingiens, 843-923*, Paris, 1899, p. 372, n. 5) avait hésité entre Enfonvelle et Fouviller ou Fenneviller en Meurthe-et-Moselle.

de don ou de restitution ⁽¹⁾. Cependant, elle fut disputée à l'église de Toul du vivant même de saint Gauzelin. Le 14 février 940, en effet, à la prière d'Hugues le Noir, le roi Louis IV d'Outremer avait cédé à l'un de ses fidèles, un certain Alard (*cuidam fideli nostro nomine Adalardi*), à Adèle (*Addila*), sa femme et à leurs héritiers deux abbayes situées dans le Portoais, Faverney et Enfonvelle ⁽²⁾.

L'intervention du roi de France hors des limites de son royaume, fixées par le traité de Verdun, s'explique par la situation politique du moment. Face à la coalition formée par Hugues le Grand et Herbert de Vermandois, alliés au roi de Germanie Otton I^{er}, seul Hugues le Noir était resté fidèle à Louis IV; à la même époque le royaume de Bourgogne était momentanément privé de souverain effectif, du fait de la minorité de Conrad le Pacifique. En agissant ainsi, Louis IV s'arrogeait des droits qu'il n'avait pas; il est significatif que le roi de France ait réservé le droit d'un tiers, malheureusement non désigné, en stipulant qu'en cas d'absence d'héritiers d'Alard et de sa femme les deux abbayes devraient retourner à l'état dans lequel elles se trouvaient au moment de la donation, sans diminution de patrimoine ni détérioration. On peut donc se demander quelle fut la portée de l'acte de Louis IV et si les revendications des évêques de Toul, dont les *Gesta* et le diplôme d'Otton II se font l'écho, furent absolument sans effet, même momentanément.

Quoi qu'il en soit, l'abbaye d'Enfonvelle échappa finalement à l'église de Toul. Vers 1031-1046 l'abbaye était toujours entre les mains d'un laïc, un certain comte Brochard (*Burchardus comes*), qui en fit don à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, suppliant l'abbé Halinard d'y rétablir la vie monastique ⁽³⁾. La qualité du donateur n'est malheureusement pas révélée dans les textes qui nous font connaître cette donation. L'acte de donation de Louis IV d'Outremer est conservé dans le fonds de Saint-Bénigne; en admettant qu'il fut remis à l'abbaye par Brochard, celui-ci serait un ayant-droit d'Alard ou de sa femme. De ce comte Brochard, on a voulu faire un comte de Portoais;

⁽¹⁾ L'abbaye de Bonmoutier présente un cas analogue. Fondée par Bodon, elle était devenue abbaye royale et elle fut également attribuée à Louis le Germanique en 870. L'empereur Charles III la donna en 884 à l'abbaye d'Andlau qu'avait fondée Richarde, son épouse. Mais lorsque le roi Charles le Simple vint en Lorraine en 912, l'évêque de Toul, Dreux, fit reconnaître à son église la possession de Bonmoutier; cette reconnaissance ne devint définitive qu'après que saint Gauzelin eut obtenu gain de cause contre l'abbesse d'Andlau (voir H. BÜTTNER, *Toul im Vogesenraum während des Früh- und Hochmittelalters* dans *Schicksalswege am Oberrhein*, Heidelberg, 1952, p. 116).

⁽²⁾ Ph. LAUER, *Recueil des actes de Louis IV, roi de France*, n° XII, p. 35-36.

⁽³⁾ G. CHEVRIER et M. CHAUME, *Chartes et documents de Saint-Bénigne de Dijon*, n° 302.

il doit en tout cas être identifié au *Burchardus comes* dont on trouve la souscription au bas d'un acte du comte Otte-Guillaume intervenant dans la région : il s'agit de la donation de Saint-Étienne de Port-sur-Saône, faite à l'abbaye de Cluny entre 1002 et 1026 ⁽¹⁾.

En 1053, l'empereur Henri III, agissant en sa qualité de roi de Bourgogne et à la demande de Renaud I^{er}, comte de Bourgogne, confirma à l'abbaye de Saint-Bénigne toutes ses possessions situées dans le royaume de Bourgogne; parmi les biens confirmés, figure l'église d'Enfonvelle avec ses dépendances, dans l'état où Brochard, qui l'avait tenue en bénéfice (*cujus beneficium fuit*), l'avait concédée à l'abbaye dijonnaise ⁽²⁾. Comme on pouvait s'y attendre, la main-mise de laïcs sur l'abbaye d'Enfonvelle avait entraîné sa décadence. Lorsqu'elle passa à Saint-Bénigne, cette antique et noble abbaye (*quondam nobilis abbatia*, dit la chronique de Saint-Bénigne) n'était plus qu'un très petit établissement (*abbatiola*) où la vie monastique régulière avait disparu.

2. *Monasterium Sancti Gangulfi.*

Le même diplôme d'Otton II de 974 confirme à l'évêque de Toul la possession d'un monastère placé sous le vocable de saint Gengoul, que saint Gauzelin avait restitué à son église dans les formes juridiques ⁽³⁾. Il s'agit de Varennes-sur-Amance, dans le diocèse de Langres. Selon la *Vita Gangulfi martyris Varennensis*, rédigée à la fin du ix^e siècle ou au début du x^e siècle, saint Gengoul aurait été enterré à Varennes, en l'église Saint-Pierre qu'il avait lui-même bâtie sur ses possessions. Les vertus curatives de la source située auprès de ce sanctuaire ne furent sans doute pas étrangères au développement d'un établissement monastique que Dom Calmet avait déjà identifié avec le *monasterium Sancti Gangulfi* attribué en 870 à Louis le Germanique ⁽⁴⁾. On ne sait pourquoi l'historien lorrain n'a généralement pas été suivi par les éditeurs et les commentateurs du traité de Meerssen.

⁽¹⁾ *Chartes de Cluny*, n° 2694. Voir la notice consacrée au comte Brochard dans G. CHEVRIER et M. CHAUME, *op. cit.*, p. 268 (*Répertoire biographique*) et M. CHAUME, *Les origines de la maison de Savoie dans Annales de Bourgogne*, t. III (1931), p. 141-142.

⁽²⁾ G. CHEVRIER et M. CHAUME, *op. cit.*, n° 337.

⁽³⁾ « ... similiter cum omni integritate abbatiam Sancti Gengulphi Varennensis monasterii quam praedecessor ejus Gauzulinus suae ecclesiae legaliter restituit ».

⁽⁴⁾ Varennes-sur-Amance, Haute-Marne, arr. de Langres. Voir Dom CALMET, *Histoire de Lorraine*, 1^{re} éd., I, p. 738. Cette identification a été reprise avec raison par J. Laurent, dans sa notice assez complète sur l'abbaye de Varennes (*op. cit.*, p. 279-280). La *Vita Gangulfi martyris Varennensis* a été éditée et commentée par W. LEVISON dans les *Monumenta Germaniae historica (Scriptores rerum merovingicarum)*, t. VII, 1, *Passiones vitaeque sanctorum aevi merovingici*, p. 142-174).

Nous ignorons comment l'abbaye de Varennes, qui était royale en 870, était passée dans les mains de l'évêque Gauzelin. S'il fallait prendre à la lettre le diplôme d'Otton II, l'abbaye aurait déjà appartenu une première fois à l'église de Toul. Il faut toutefois remarquer que le compilateur des *Gesta*, généralement bien documenté, ne dit pas comment l'église de Toul était entrée en possession de Varennes ni qu'elle ait perdu cette abbaye avant l'épiscopat de Gauzelin. Il nous apprend seulement que celui-ci ne la conserva pas, mais qu'il la céda à l'évêque de Langres, Achard (948-970), dont il reçut en échange trois villages : *Bosonis mons*, *Ursacii villa* et *Sejonz* ⁽¹⁾. Comme l'évêque de Langres avait tenté, dès la fin du ix^e siècle, de se créer un titre à la possession de l'église de Varennes en interpolant largement un diplôme d'immunité de Louis le Pieux ⁽²⁾, il n'est pas exclu que cette convention, qui se place entre 948 et 963, ait été l'aboutissement d'un long procès entre les évêques de Langres et de Toul. Mais notre documentation est trop incomplète pour pouvoir l'affirmer.

⁽¹⁾ *Gesta episcoporum Tullensium*, éd. WAITZ, p. 640, l. 29 : « Idem [Gauzlinus] per concambium dedit Archado episcopo Linguonensi abbatiam de Varennis et contra Archadus dedit Tullensi episcopo quicquid in Bosonis monte et Ursacii villa et Seionz videbatur habere ».

⁽²⁾ A. ROSEROT, *Diplômes carolingiens originaux des Archives de la Haute-Marne* dans *Bull. de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, t. XLVII (1893), n° 1, p. 507-509 et BÖHMER-MÜHLBACHER, *Regesta imperii*, 2^e éd., t. I, n° 539. A. Roserot a publié comme authentique le pseudo-original conservé aux Archives de la Haute-Marne sous la cote G 1, mais sans faire état d'une copie du x^e siècle du diplôme authentique, encore inédit, qui se trouve dans le même carton. L'acte faux a manifestement été fabriqué pour revendiquer la possession de l'église de Varennes. On y retrouve à peu près mot pour mot la première liste générale des biens de l'église de Langres, telle qu'elle figure dans un diplôme du roi Eudes, daté du 14 décembre 889, où Varennes n'est pas mentionné (A. ROSEROT, *op. cit.*, n° 16). Dans le diplôme interpolé, le faussaire a énoncé Varennes après Saint-Geosmes, en supprimant la fin de la phrase se rapportant à cette dernière abbaye (*cum omnibus sibi competentibus*) pour l'inclure dans la mention relative à Varennes; il a en outre utilisé une formule puisée dans un diplôme de l'empereur Charles III en faveur de l'église de Langres, en date du 28 août 885 (A. ROSEROT, *op. cit.*, n° 10 et BÖHMER-MÜHLBACHER, n° 1712), pour introduire la prétendue restitution par Louis le Pieux de l'église de Varennes, indûment enlevée à l'église de Langres. Voici la reproduction du passage du pseudo-original de Louis le Pieux concernant Varennes; les emprunts aux diplômes de Charles III et d'Eudes sont en italique : « Et in comitatu Portense, cum omnibus sibi competentibus, ecclesiam sancti Gangulfi martyris Christi quae quondam quorundam principum tyrannica (sic) sacrilegaque temeritate atque illicita presumptione, sine Omnipotentis Dei respectu substracta fuisset, sed per eundem decretum in eodem loco restituta et confirmata ». Assez curieusement, M. Chaume a identifié l'*ecclesia sancti Gangulfi in comitatu Portense* avec Bettoncourt-les-Ménétriers, commune du canton de Vitrey en Haute-Saône (*Les origines du duché de Bourgogne. Géographie historique*, p. 977, n. 3).

avec certitude et il se peut aussi bien qu'il y ait eu d'autres prétendants à la possession de Varennes.

Le successeur de saint Gauzelin au siège de Toul, saint Gérard (963-994), ne put se résigner à l'abandon de l'abbaye fondée sur le lieu même de la sépulture de saint Gengoul, dont le culte était déjà répandu. D'un prélat langrois, il obtint des reliques et, à l'intérieur même de la cité de Toul, il fonda une abbaye de femmes placée sous le vocable de saint Gengoul. Cette fondation eut lieu avant 978 et Gérard obtint donc ces reliques soit de l'évêque Achard, soit de son successeur Guerri (970-980) ⁽¹⁾.

Le même Gérard remit en cause l'accord conclu par Gauzelin et il demanda à Achard une compensation supplémentaire pour l'abandon de Varennes. Achard déclara s'en remettre au jugement d'arbitres et les négociations n'aboutirent ni de son vivant ni sous l'épiscopat de Guerri. Le conflit s'envenima sous l'épiscopat de Brun de Roucy (980-1016), successeur de Guerri. Gérard, qui en 974 avait fait figurer Varennes parmi les biens confirmés à l'église de Toul par l'empereur Otton II, tenta de rentrer en possession de l'abbaye cédée à l'église de Langres. Brun de Roucy s'y maintint par la force et il prétendit manifestement à une indemnisation : puisque la convention n'avait pas été respectée, l'évêque de Toul tenait indûment les trois villages autrefois cédés par Achard; ne pouvant les récupérer, l'évêque de Langres se saisit de Poulangy, abbaye dont il sera question plus loin ⁽²⁾.

Dans la dotation de l'établissement fondé à Toul par saint Gérard, on retrouve deux des trois villages cédés par Achard en échange de l'abbaye de Varennes : Bouzemont et Sion ⁽³⁾. On sait d'autre part que, du vivant même de Gérard, l'abbaye toulouise connut des diffi-

⁽¹⁾ *Vita Gangulfi martyris Varennensis*, éd. LEVISON, p. 153, n. 1 et p. 172. *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, in-fol., t. 4, *Widrici Vita Gerardi episcopi Tullensis*, éd. WAITZ, p. 494 et *ibid.*, *Miracula Apri*, p. 519-520.

⁽²⁾ Les revendications de Gérard sur Varennes et la main-mise de Brun de Roucy sur Poulangy nous sont connues par la *Vita Gerardi*, écrite évidemment à la louange de l'évêque de Toul et non exempte de partialité. L'auteur semble bien informé, mais sa mauvaise foi se lit entre les lignes. Comme ce passage de la *Vita Gerardi* a été interprété assez différemment jusqu'ici, il m'a paru utile de le citer en son entier : « Quique [Gerardus] movit rationem contra praefatum Archardum Linguonensium praesulem, asserens modicam eum rependisse pro Varennis restaurationem. Cui Archardus spondit se daturum augmentum secundum commune consilium utriusque partis fidelium; sed vicino praereptus obitu, sponsionem non duxit ad effectum. Res ergo in dubio perstitit, dum suus successor Widricus parvo post tempore supervixit. Subsequens autem Bruno et Varennas vi tenuit, et pro tribus villis quas Archardus in concambium dedit, Pauliniacensem abbatiam usurpavit » (*Widrici vita s. Gerardi*, p. 503).

⁽³⁾ Ces biens furent confirmés en 1065 par l'évêque Udon (Dom CALMET, *Histoire de Lorraine*, 1^{re} éd., t. I, pr., p. 454).

cultés et que les moniales n'y furent pas maintenues ⁽¹⁾. Il n'est donc pas interdit de supposer que c'est dans l'espoir d'assurer une dotation supplémentaire à l'abbaye qu'il avait fondée, après avoir obtenu des reliques d'Achard lui-même, que Gérard remit en cause l'accord conclu entre ce dernier et Gauzelin. Cette entreprise échoua et, pudiquement, le biographe de saint Gérard fait le silence sur l'issue du conflit qui l'opposa à Brun de Roucy, adversaire puissant et résolu. Cédée à l'évêque de Langres par Gauzelin, l'abbaye de Varennes était définitivement perdue pour l'église de Toul.

Il est assez vraisemblable qu'ayant été l'objet d'âpres querelles, elle ne se trouvait pas dans un état très florissant à la fin du x^e siècle. Les évêques de Langres ne maintinrent pas d'établissement régulier à Varennes. A une date qui nous est inconnue, mais que certains historiens locaux ont placée sous l'épiscopat de Brun de Roucy, les reliques de saint Gengoul furent déposées à Langres, dans une chapelle construite au nord de la ville et qui devint prieuré de l'abbaye de Bèze sous l'épiscopat de Hugues de Breteuil (1031-1049) ⁽²⁾.

A la fin du xi^e siècle, il n'y avait plus à Varennes qu'une église placée sous le double vocable de saint Pierre et de saint Gengoul. Elle faisait, semble-t-il, partie du domaine épiscopal lorsque, vers 1080-1084, Renard, évêque de Langres, à la demande de son vassal Renier de Choiseul, en fit don à l'abbaye de Molesme pour y fonder un prieuré ⁽³⁾. Le sire de Choiseul, l'un des principaux barons du Bassigny, tenait saint Gengoul pour son ancêtre et il ne manqua pas de faire rappeler, dans la charte de donation, la tradition selon laquelle Varennes avait fait partie du patrimoine du saint martyr du Bassigny ⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ *Widrici vita s. Gerardi*, p. 494.

⁽²⁾ Voir J. LAURENT, *op. cit.*, p. 444. Les historiens locaux ont daté très précisément de 1033 l'érection du prieuré de Saint-Gengoul de Langres, mais sans donner de justification. Or l'événement nous est connu par un passage de la chronique de Bèze qui rapporte seulement que la donation à l'abbaye de Bèze de l'église de Saint-Gengoul de Langres eut lieu sous l'épiscopat de Hugues de Breteuil (éd. Bougaud, p. 355).

⁽³⁾ Selon Pierre Gautier, auteur d'un catalogue, resté inédit, des actes des évêques de Langres, le seul texte authentique de la fondation du prieuré de Varennes est une charte non datée, insérée dans le premier cartulaire de Molesme (J. LAURENT, *Cartulaires de l'abbaye de Molesme*, t. II, p. 36-38, n^o 28). P. Gautier situe entre 1080 et 1084 cette fondation et il fait remarquer fort justement que c'est l'évêque seul qui concède à Molesme l'église de Varennes, le sire de Choiseul ne jouant que le rôle d'intermédiaire (P. GAUTIER, *Études de diplomatique sur les actes des évêques de Langres du vii^e siècle à 1136*, ms., t. I, p. 132).

⁽⁴⁾ Voir J. LAURENT, *Cartulaires de l'abbaye de Molesme*, t. I, p. 211. W. Levison a montré que la charte de l'évêque Renard, en plaçant Varennes parmi les possessions de saint Gengoul, s'était inspirée de la *Vita I^a Gangulfi martyris Varennensis* (*op. cit.*, p. 153, n. 1).

C'est en vain que l'évêque de Toul, Pibon, tenta une dernière fois de se faire restituer l'abbaye perdue en produisant une fausse bulle du pape Léon IX ⁽¹⁾.

3. *Polemniacum*.

Nous venons de voir que, sous l'épiscopat de Gérard, l'évêque de Langres Brun de Roucy mit la main sur Poulangy (*Pauliniacensis abbatia*), abbaye de femmes située dans le diocèse de Langres et fondée en des circonstances inconnues. Par les *Gesta*, nous savons que cette abbaye avait été donnée à l'évêque de Toul, Dreux (906-922), par un roi Louis qui ne peut être que Louis l'Enfant, roi de Germanie (899-911); le don se situe donc entre 906 et 911 ⁽²⁾.

La qualité du donateur incite à chercher ce *Pauliniacum* parmi les biens dont le roi pouvait disposer. Le rapprochement s'impose avec le *Polemniacum* attribué à Louis le Germanique en 870 et qui a généralement été identifié avec Poligny, dans le diocèse de Besançon. Mais on ne mentionne pas de monastère dans cette localité après le traité de Meerssen et la donation de Poligny, faite par Hugues le Noir à sa mère, ne fait aucune allusion à un établissement de ce genre ⁽³⁾. Philologiquement, Poulangy et la forme intermédiaire *Po-lungiacum* sont d'ailleurs plus proches de *Polemniacum* que *Pauliniacum*. *Polemniacum* doit donc être identifié avec Poulangy ⁽⁴⁾.

Poulangy fit effectivement partie de l'*episcopium Tullense* au x^e siècle; possédée par Gauzelin ⁽⁵⁾, l'abbaye est encore confirmée à Gérard en 974, par le diplôme d'Otton II déjà cité.

Les *Gesta* et la *Vita Gerardi* ne nous font pas connaître l'issue du différend entre Gérard et Brun de Roucy. Mais nous savons par ailleurs que, revendiquée par l'évêque de Toul Berthold, l'abbaye de Poulangy fut l'objet d'un plaid en marche, tenu à Doncourt-sur-

⁽¹⁾ JAFFÉ-WATTENBACH, n° 4255 et DOM CALMET, *Histoire de Lorraine*, 2^e éd., t. II, pr., p. 298. M. l'abbé Choux a pu faire la critique de cette bulle, considérée jusque là comme authentique, d'après le pseudo-original découvert récemment dans une collection particulière à Nancy; elle aurait été rédigée du temps de l'évêque Pibon (1069-1107) pour tenter de faire rentrer dans le domaine épiscopal deux abbayes qui en avaient été distraites : Montier-en-Der et Varennes (J. CHOUX, *L'épiscopat de Pibon*, Nancy, 1952, p. 23, n. 1).

⁽²⁾ *Gesta episcoporum Tullensium*, éd. WAITZ, p. 639, l. 10.

⁽³⁾ A. de CHARMASSE, *Cartulaire de l'église d'Autun*, n° X, p. 15.

⁽⁴⁾ L'identification de Poulangy avec *Polemniacum* avait déjà été faite par J. Laurent (*Abbayes et prieurés de l'ancienne France, diocèses de Langres et de Dijon*, p. 395).

⁽⁵⁾ *Gesta episcoporum Tullensium*, éd. WAITZ, p. 640, l. 28.

Meuse entre 996 et 1005 ⁽¹⁾. Nous ignorons les dispositions de l'accord conclu entre Berthold, Brun de Roucy et son beau-frère, le comte Otte-Guillaume, en présence de Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon. Nous pouvons cependant supposer que Berthold eut affaire à forte partie et qu'il dut renoncer définitivement à Poulangy, où plus aucun évêque de Toul n'exerça, semble-t-il, de droit après le plaid de Doncourt.

Cette querelle n'entraîna pas la disparition de l'abbaye, qui perdit cependant une partie de son temporel et qui dut à l'intervention de l'évêque de Langres, Hugues de Breteuil, en 1032, la restitution de la moitié du village de Poulangy et de ses dépendances ⁽²⁾.

*
* *

Si rares et si imparfaits que soient les documents que nous venons d'examiner, il est possible de dégager quelques faits de cette étude.

Dans les premières décennies du x^e siècle, les évêques de Toul possédaient, en dehors de leur diocèse, trois abbayes, manifestement de second ordre, qui avaient été abbayes royales en 870. Le régime sous lequel étaient placés ces établissements n'est pas connu, mais il est évident que la qualité d'abbaye royale impliquait une certaine autonomie. Dans une région disputée entre plusieurs royaumes et qui connut l'anarchie durant de longues années, ces monastères ne purent résister aux convoitises dont ils furent l'objet. Les évêques de Toul, auxquels ils échurent, avaient accru ou consolidé leur temporel grâce à la faveur des souverains, principalement des souverains de Germanie, après l'attribution définitive de la Lorraine au royaume de Germanie : aux confins des trois royaumes de Francie occidentale, de Bourgogne et de Germanie, l'évêché de Toul était pour le dernier d'entre eux un point de défense de première importance. L'une de ces abbayes, Poulangy, fut attribuée à l'église de Toul par concession d'un souverain de Germanie, Louis l'Enfant. Si nous pouvons faire confiance à l'historiographie toulousaine, la seconde, Enfonvelle, avait déjà appartenu à l'église de Toul avant le traité de Meerssen; il ne se serait donc agi que d'une récupération, opérée avec l'accord, peut-être seulement tacite, du souverain germanique. De la troisième enfin, Varennes, on ne saurait préciser comment elle sortit de la main du roi et entra dans le patrimoine de l'église de Toul.

⁽¹⁾ G. CHEVRIER et M. CHAUME, *Chartes et documents de Saint-Bénigne de Dijon*, n° 230 et 231.

⁽²⁾ Archives de la Haute-Marne, 12 H 3. Cet acte a été transcrit par P. Gautier, qui le date de 1032 et non de 1038 comme on le fait généralement (*op. cit.*, n° 82).

Malgré les efforts qu'ils déployèrent dans la défense des intérêts matériels de leur église, les évêques de Toul ne possédaient plus ces monastères au début du XI^e siècle. Nous pouvons entrevoir une des raisons de cet échec : dans l'incertitude que connurent les institutions aux X^e et XI^e siècles, le cadre diocésain, qui était le plus stable, s'imposa. C'est ainsi que les évêques de Langres revendiquèrent deux abbayes de leur diocèse et réussirent à en déposséder les évêques de Toul dès la fin du X^e siècle ou au plus tard dans les toutes premières années du XI^e siècle, tandis que l'abbaye d'Enfonvelle, située dans le diocèse de Besançon, fut comprise dans le royaume de Bourgogne.

LES CONCESSIONS DES DROITS COMTAUX ET RÉGALIENS AUX ÉGLISES

DANS LES DOMAINES
DE LA MAISON DE SAVOIE

■
COMMUNICATION DE M. ANDRÉ PERRET
■

Sous le règne de Rodolphe III, roi de Bourgogne, des diplômes émanés de la chancellerie de ce souverain concédèrent les droits comtaux à un certain nombre d'églises. C'est ainsi qu'en 996 le *comitatus* fut accordé à Amizon, archevêque de Tarentaise; en 999 à Hugues, évêque de Sion; en 1011 à Henri, évêque de Lausanne; et en 1023 à Brochard, métropolitain de Vienne ⁽¹⁾.

Des questions nombreuses peuvent être posées à propos de ces libéralités. Comment le dernier roi de Bourgogne a-t-il pu, au cours de son règne, disposer de ces revenus comtaux? Devons-nous admettre que Rodolphe III avait gardé la possession directe de droits réels considérables, dont il lui fut loisible, pour se concilier l'appui de dignitaires ecclésiastiques, de disposer à son gré en faveur des églises? Faut-il se rallier à une autre éventualité et supposer que le roi a, en vue de gratifier les évêques de sa générosité, réussi à déposséder des familles seigneuriales, jusque là détentrices de ces droits comtaux? ou devons-nous croire que quatre comtés, parmi les plus importants du royaume de Bourgogne, se soient opportunément trouvés sans titulaire dans un laps de temps relativement bref par suite de l'extinction presque simultanée de plusieurs familles comtales? Ce concours de circonstances est-il vraisemblable et, s'il s'est produit, le roi a-t-il

⁽¹⁾ R. POUPARDIN, *Le royaume de Bourgogne (888-1038). Étude sur les origines du royaume d'Arles*, Paris, 1907, p. 430-431.